



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7-5-2-09

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SAS ALLIANCE GOZOKI A VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC7-5-2-09

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SAS ALLIANCE GOZOKI A VALENCE D'AGEN

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 31 Mars 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 9 Avril 2025.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

Le groupe GOZOKI, cofondé par Messieurs Yann MAUS et Christophe WIDCOQ en Lot et Garonne, s'est développé à travers la Maison BRIAU en 1996, puis la Maison TINAU en 2001.

Acteur majeur de l'industrie agroalimentaire, ce groupe s'est positionné pour la reprise du site de la SOCAVAM à Valence d'Agen, en vente depuis plus de 5 ans, durant le deuxième semestre 2024 afin de structurer une nouvelle filière agroalimentaire régionale, créer des emplois durables et développer des partenariats avec des approvisionnements auprès de l'agriculture de nos territoires avec l'implantation d'une centrale de légumes.

Depuis sa création, GOZOKI spécialisé dans les produits cuisinés salés de qualité, est aujourd'hui composé de 18 établissements à travers la France fin 2024 pour un chiffre d'affaire de plus de 400 M€, pour 1 350 collaborateurs et 800 partenaires , dont de nombreux agriculteurs sous contrats de cultures, et une présence nationale avec des partenaires majeurs tels que Grand Frais, Leclerc, Intermarché...

Autour de ces trois principes fondamentaux, l'innovation, la qualité et l'efficacité, le groupe a développé un pôle sucré de production de pâtisseries artisanales haut de gamme ces dernières années.

L'acquisition du site de l'ancienne coopérative agricole SOCAVAM de Valence d'Agen par la SAS ALLIANCE GOZOKI groupe Agro-Alimentaire ayant son siège social à la zone Agropôle 47310 ESTILLAC, est maintenant une réalité depuis le 21 Mars dernier. Un établissement secondaire est créé à Valence d'Agen avec la réhabilitation du site et la création d'une centrale de conditionnement et de stockage de légumes, idéalement placé entre Agen et les établissements aveyronnais du groupe.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Achat des murs et travaux de réhabilitation et de rénovation des locaux de 8 500 m² sur une superficie foncière de 25 000 m², avec création de 18 emplois permanents sur le site en relation avec la Maison de l'Emploi, la mise en œuvre de deux process de conditionnement et de stockage de légumes et la dynamisation de l'économie agricole territoriale et régionale grâce à des contrats directs avec les producteurs.

Le projet global représente un montant d'investissement de 6 709 000 € HT.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 3 670 000 € décomposé comme suit :

- Acquisition bâtiment et honoraires : 1 600 000,00 €
- Réhabilitation bâtiment et site : 2 070 000,00 €

Plan de financement

- Financement du projet sur les fonds propres du groupe.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 40 % au titre du régime spécifique à l'Industrie agroalimentaire, plafonnée à 150 000 €.
- En parallèle, le porteur de projet sollicite les dispositifs d'aides mobilisables, de la Région Occitanie, de Territoire d'Industrie (via le PETR Garonne Quercy Gascogne) et de l'État, pour l'obtention de cofinancements de ces investissements matériels et process d'un montant HT de 3 039 000 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les deux rives avec notre participation financière à hauteur de 150 000 €.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 9 avril 2025, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS ALLIANCE GOZOKI,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS ALLIANCE GOZOKI,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

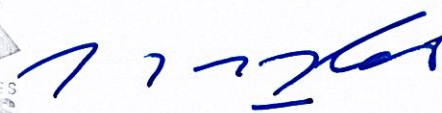
Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SAS ALLIANCE GOZOKI A VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250418- 2025BC7_5_2_09-DE
Numéro d'acte :	2025BC7_5_2_09
Date de décision :	18/04/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2025BC7-5-2-09 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SAS ALLIANCE GOZOKI A VALENCE D'AGEN. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	29/04/2025 09:38:55
Date de réception de l'AR :	29/04/2025 09:39:08